

PLAN LOCAL D'URBANISME

	Annexes	6
	//Rapport d'inventaire des zones humides//	6-7

Prescription	31/01/2015
Arrêt	02/09/2016
Approbation	17/03/2017
Rendu exécutoire	



Mairie de Plouaret
1 place de l'église
22420 PLOUARET
02.96.46.62.02

Mars 2017

Inventaire des zones humides

RAPPORT DE PRESENTATION

Commune de Plouaret



Avec la participation financière



Table des matières

I.	Introduction générale	3
II.	Méthodologie d'inventaire des zones humides	5
a.	Territoire d'étude.....	5
b.	Outils de travail : l'enveloppe de référence	5
c.	Démarche d'inventaire à l'échelle communale	7
d.	Définition réglementaire des zones humides.....	9
e.	Critères retenus sur le terrain.....	10
III.	Bilan de l'inventaire	15
a.	Les zones humides inventoriées	15
b.	Typologie des zones humides	17
IV.	Annexes.....	22
a.	Revue de presse	22
b.	Liste alphabétiques des principales espèces indicatrices.....	23
c.	Cahier de Doléances	25
d.	Traitement des Doléances	28

I. Introduction générale

La préservation des zones humides est depuis plus de vingt ans l'un des objectifs majeurs des politiques de protection et de mise en valeur de l'environnement. Les législations européennes, nationales et locales sont nombreuses et visent à une meilleure connaissance de ces milieux, la lutte contre leur dégradation et leur prise en compte dans les projets d'aménagement, notamment dans les documents d'urbanisme.

Le SDAGE¹ Loire-Bretagne indique ainsi, dans la disposition 8A-1 que les « documents d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE et dans le SAGE² ».

Pour la révision de son document d'urbanisme, la commune de Plouaret a sollicité la commission locale de l'eau du SAGE Baie de Lannion pour réaliser l'inventaire des zones humides, répondant ainsi aux dispositions du SDAGE Loire-Bretagne et du SCoT Trégor.

¹ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, outil de gestion concertée de la politique de l'eau. Ce document de planification définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre sur le bassin Loire-Bretagne.

² SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, déclinaison locale des enjeux du SDAGE. Le SAGE doit être compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs du SDAGE.



Légende :

- Limite du SAGE Baie de Lannion
- Commune de Plouaret



Source : SAGE_BRETAGNE_DREAL



II. Méthodologie d'inventaire des zones humides

a. Territoire d'étude

Le périmètre d'étude correspond à l'ensemble du territoire communal, défini par les limites de la BD TOPO 2011, soit 3066 ha.

b. Outils de travail : l'enveloppe de référence

Les enveloppes de référence ont pour objectif de guider le travail d'inventaire de terrain. Elles sont produites à partir de différents outils géographiques :

- les données sur la pédologie
- les données sur la lithologie
- les données sur les inondations par remontée de nappe
- le réseau hydrographique fonctionnel
- l'hydromorphie des sols
- les zones humides potentielles de Bretagne
- les courbes de niveau 5 m
- orthophotoplan 2008
- IGN SCAN25 2008

L'enveloppe de référence constitue une pré-localisation des secteurs humides sur l'ensemble du territoire et est, par conséquent, l'emprise minimale d'investigation des inventaires terrain, sans toutefois interdire des investigations complémentaires.

L'ensemble du territoire communal est étudié. Cependant, une attention particulière est portée au sein de cette enveloppe, qui représente une superficie de 863 ha. La figure ci-dessous illustre l'enveloppe de référence sur la commune de Plouaret.

Enveloppe de référence

Commune de Plouaret



Légende :

 Limite communale

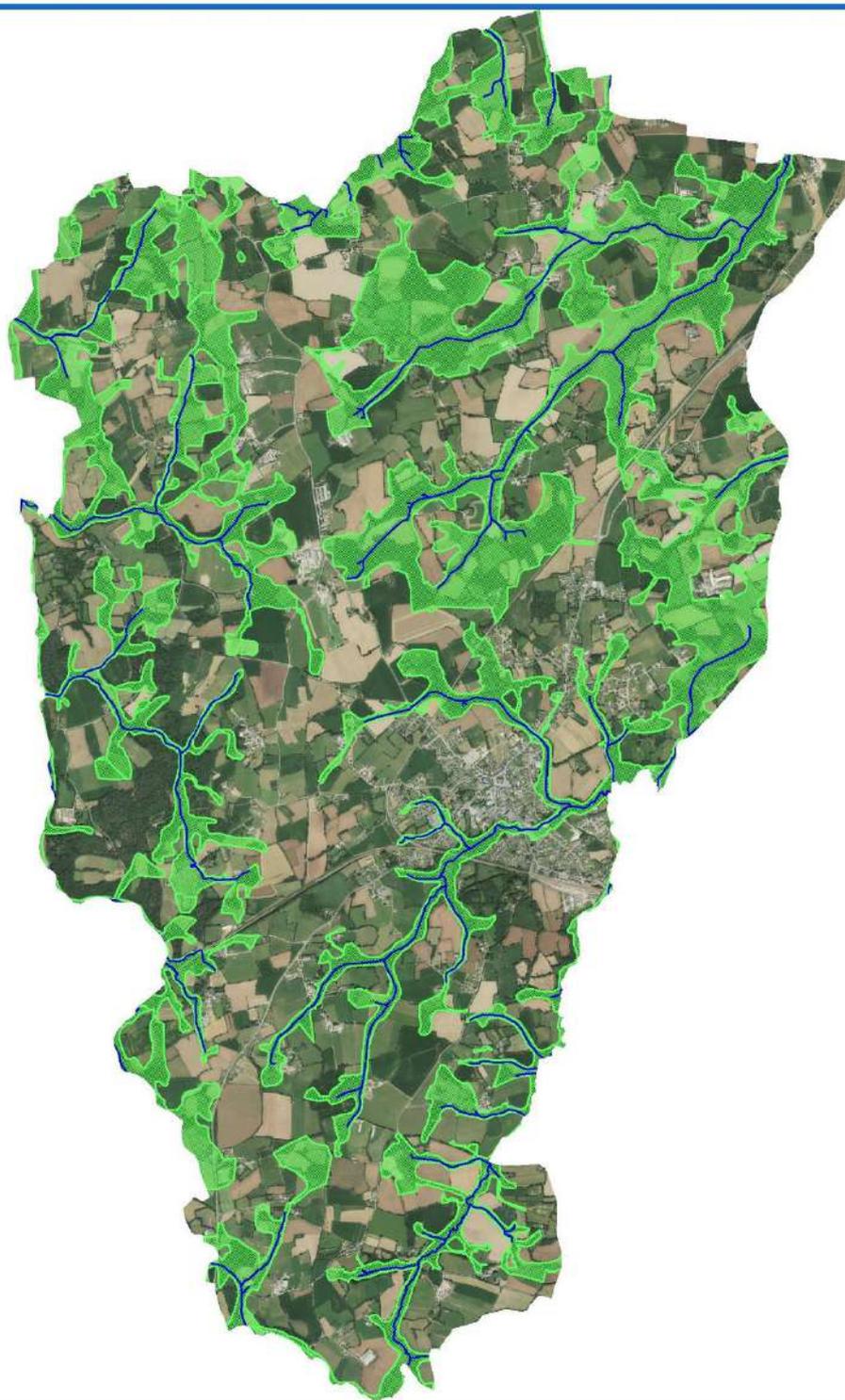
 Cours d'eau

 Enveloppe de référence

0 0,5 1 km



Source : Ortho 2012



c. Démarche d'inventaire à l'échelle communale

L'inventaire de terrain est réalisé sur la base de l'échelle communale, selon une démarche associant les élus, les exploitants agricoles et la population au sein d'un « groupe communal milieux aquatiques ».

▪ Désignation et rassemblement du groupe communal « milieux aquatiques »

L'identification des membres du groupe communal « milieux aquatiques » est de la responsabilité de la commune. Composé d'au moins 6 personnes, il rassemble élus, exploitants agricoles et autres acteurs de la vie communale.

Le groupe communal est rassemblé par la commune avant la réalisation des inventaires. Cette réunion est organisée sur le principe d'une « sortie terrain » qui se veut didactique. Le site retenu pour cette sortie se situe sur la commune et se veut représentatif du contexte local.

Les objectifs sont de :

- décrire le contexte local à l'origine de la présence des milieux aquatiques ;
- partager la méthodologie nationale d'inventaire des zones humides effectives ;
- décrire les différents types de zones humides qui peuvent être rencontrés sur le territoire communal.

	14/04/2015
Elus	BRAS-DENIS Annie - Maire
	BLANZIN Jérémy - Adjoint
	LAFONTAINE Marcel – Adjoint
Agriculteurs	PRAT Jean-Yvon
	LE CAER Marc
	LE GUILLOU Jean-Michel
Acteurs de la vie communale	MAHE Marie-Thérèse
	LE VOT Lucien

Réunion de lancement de l'inventaire avec le groupe communal « milieux aquatiques »



▪ *Avant l'inventaire*

Par la suite, la commune informe du lancement de l'inventaire des zones humides et de la désignation des membres du groupe communal :

- la population : par voie de presse, par affichage en mairie et via le bulletin municipal,
- les exploitants agricoles sur le territoire communal : par un courrier individuel, cosigné du maire et du président du SAGE.

▪ *La réalisation de l'inventaire*

Durant l'inventaire, la population souhaitant des informations complémentaires est invitée à se rapprocher des membres du groupe communal dont l'identification nominative est disponible en mairie et aura fait l'objet d'une annonce au bulletin municipal. Le technicien reste à disposition de la commune en tant que de besoin.

L'inventaire est mené en 2 phases distinctes :

• ***Travail à l'échelle des exploitations***

Chaque exploitant agricole est contacté par téléphone par le technicien en charge de l'inventaire. L'objectif est de définir ses disponibilités pour mener, avec lui s'il le souhaite, la prospection sur l'ensemble du parcellaire dont il dispose sur les communes du territoire du SAGE.

• ***Finalisation à l'échelle hydrologique***

Enfin, le technicien finalise la prospection par un parcours systématique d'inventaire autour du réseau hydrographique, incluant les terres à vocation non agricole. Seul cet itinéraire de prospection assure la garantie maximale d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible du fait de la forte corrélation entre la localisation du réseau hydrographique et celle des zones humides. Il doit aboutir à la délimitation des zones humides effectives.

▪ *A l'issue de l'inventaire*

La cartographie des zones humides est préalablement présentée au groupe communal «milieux aquatiques».

Par la suite, chaque exploitant agricole reçoit par courrier les résultats de l'inventaire sur son parcellaire au sein de la commune inventoriée (cartographie identifiant ses parcelles, les zones humides et les cours d'eau). Au besoin, la délimitation des zones humides pourra être de nouveau reprise.

Enfin, la cartographie des zones humides et du réseau hydrographique est affichée en mairie pour une période de 1 mois. La population est alors invitée à en prendre connaissance par voie de presse et via le bulletin municipal et à faire part de ses réclamations dans un cahier de remarques prévu à cet effet. Celles-ci sont traitées par le technicien en charge de l'inventaire (Annexe). Des compléments de terrain sont alors réalisés pour valider ou modifier les limites des zones humides inventoriées. Dans le cas de désaccords, le groupe communal est invité à se rendre sur le terrain et peut, à sa convenance, solliciter un avis extérieur.

Après cette consultation, l'inventaire des zones humides validé en groupe communal est présenté et fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. Enfin les inventaires seront présentés et validés par la CLE du SAGE Baie de Lannion.

- *Chronologie*

Rassemblement du groupe communal	24/04/2015
Inventaire à l'échelle parcellaire	27/04/2015 au 27/02/2016
Inventaire à l'échelle hydrographique	01/01/2016 au 27/02/2016
Validation avec les exploitants	27/04/2016 au 07/06/2016
Restitution au groupe communal	26/07/2016
Envoi des cartes aux exploitants	07/2016
Consultation publique	26/07/2016 au 26/08/2016
Restitution au groupe communal	26/07/2016
Conseil municipal	03/03/2017

d. Définition réglementaire des zones humides

L'inventaire est encadré par des textes réglementaires qui définissent et précisent la délimitation des zones humides. Les zones humides ont été définies pour la première fois dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 comme :

« des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les critères de définition et délimitation des zones humides ont été précisés dans :

- **L'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 (cf. annexe 1) : cet arrêté est une modification de l'Arrêté du 24 juin 2008.** Il explicite les critères de définition :

« Un espace peut être considéré comme zone humide [...] dès qu'il présente l'un des critères suivants : ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques [ou alors] sa végétation, si elle existe, est caractérisée : soit par des espèces indicatrices de zones humides [...], soit par des [...] habitats caractéristiques de zones humides ».

- **La circulaire interministérielle du 18 janvier 2010 (cf. annexe 1) : précise les modalités de mise en œuvre.** Ces textes précisent que :

« Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostics. C'est pourquoi, ils sont retenus pour délimiter des zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du code de l'environnement et l'arrêté du 21 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 explicitées ci-dessous. [...]. La phase de terrain n'a pas pour objectif de faire un inventaire complet des sols ou de la végétation du site mais d'identifier les contours de la zone humide grâce à l'étude de points d'appui. [...] En chaque point, la vérification de l'un des critères relatifs aux sols ou à la végétation suffit pour statuer sur la nature humide de la zone ».

Sont précisées dans les annexes de l'arrêté :

- La liste des sols hydromorphes
- La liste des plantes hygrophiles en France
- La liste des habitats³ humides en France

e. Critères retenus sur le terrain

En chaque point, la vérification de l'un des critères relatifs au sol ou à la végétation suffit à statuer sur la nature humide de la zone ou pas (circulaire 18 janvier 2010). La méthode d'inventaire des zones humides respecte strictement les textes, la présentation ci-après vulgarise simplement ces textes et présentent le type de milieux humides présents au niveau local.

▪ *Les habitats naturels rencontrés*

La description des zones humides repose sur la classification CORINE biotope. Chaque cortège végétal (liste de plantes caractéristiques) permet d'identifier un milieu naturel ou « habitat » auquel est attribué, au niveau européen, un code alpha numérique standard. Cette caractérisation scientifique, fondée essentiellement sur des critères floristiques, n'a pas été conçue pour identifier uniquement les milieux humides.

Le tableau suivant présente ces habitats selon la typologie Corine biotope et une classification simplifiée plus compréhensible pour les acteurs locaux non spécialistes.

³ Définition « habitats naturels » (Directive Habitat Faune Flore) : un espace homogène par ses conditions écologiques, par sa végétation ; hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace.

Liste des habitats humides

Code Corine Biotope	Nom de l'habitat	Classification simplifiée
13.2	Estuaires	13. Estuaires
15	Marais salés, prés salés (schorres)	15. Marais salés - prés salés
22	Plan d'eau, étang, mare	22. Plans d'eau
24.1	Lit de rivières	
89.2	Lagunage	
31.1	Lande humide	31. Landes et tourbières
31.13	Lande humide à Molinie bleue	
31.85	Lande à Ajonc d'Europe	
31.86	Landes à Fougère	
51.1	Tourbières hautes	
51.2	Tourbières à Molinie bleue	
37.2	Prairie humide eutrophe (prairie améliorée susceptible d'être retournée mais toujours en herbe)	37.2 Prairies humides banales
37.217	Prairies humide à Jonc diffus et communautés apparentées.	
37.22	Prairies humides dominées par, ou riches en, Jonc acutiflore	37.3 Prairies humides remarquables
37.3	Prairie humide oligotrophe	
41	Forêts caducifoliées (chênaies, hêtraies)	44. Boissements
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	
44.A1	Bois de bouleaux humide	
31.831	Roncier	53. Friches
37.7	Mégaphorbiaie	
53.1	Roselière	
53.2	Magnocaricaie	
81.2	Prairie artificielle (prairie temporaire rentrant dans une rotation culturale)	81. Prairies humides améliorées
82	Terre humide cultivée	82. Cultures
83.15	Vergers	83. Plantations
83.31	Plantation de conifères	
83.321	Plantation de peupliers	
83.325	Autre plantation de feuillus	
85	Terres artificialisées	85. Autres
87	Terrain vague humide	

Photos : Quelques illustrations d'habitats humides



Prairie humide oligotrophe



Magnocaricaie



Prairie humide à jonc acutiflore



Prairie humide à jonc diffus



Bois humide



Lande humide

- *Les sols*

En l'absence de végétation caractéristique, c'est la nature du sol qui permet la détermination du caractère humide d'un secteur.

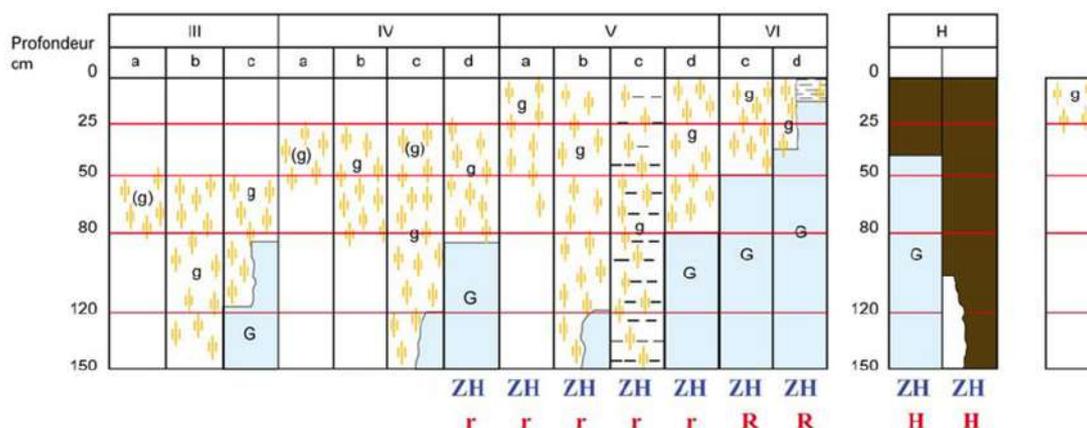
Certaines zones humides, du fait de la modification de l'occupation des sols, peuvent ne plus présenter de végétation hygrophile caractéristique. Pour ces milieux, il est nécessaire de procéder à une vérification des critères pédologiques, le sol conservant les signes d'une présence d'eau prolongée, quel que soit la période de l'année.

L'analyse des sols est réalisée sur le terrain à l'aide d'une tarière manuelle. Trois grands types de sols, caractéristiques des zones humides, peuvent être repérés par un sondage pédologique d'une profondeur de l'ordre de 1 mètre :

		
Sol rédoxique	Sol réductique	Sol tourbeux ou histosol
Engorgement temporaire	Engorgement permanent	Engorgement permanent et sols acides
Taches rouilles ou brunes (fer oxydé) associées ou non à des taches décolorées	Couleur : gris à bleu	Couleur : brun fon

L'emplacement des sondages est choisi de façon à trouver les limites de la zone humide supposée. L'apparition des traces rédoxiques ou réductiques ne suffit pas, il faut pour définir une zone humide une analyse de l'horizon avec une prise en compte des profondeurs auxquelles apparaissent ses traces. Les sols caractéristiques des zones humides sont les sols décrits des classes IVd à H décrits dans le tableau ci-dessous, tirée de la circulaire du 18 janvier 2010.

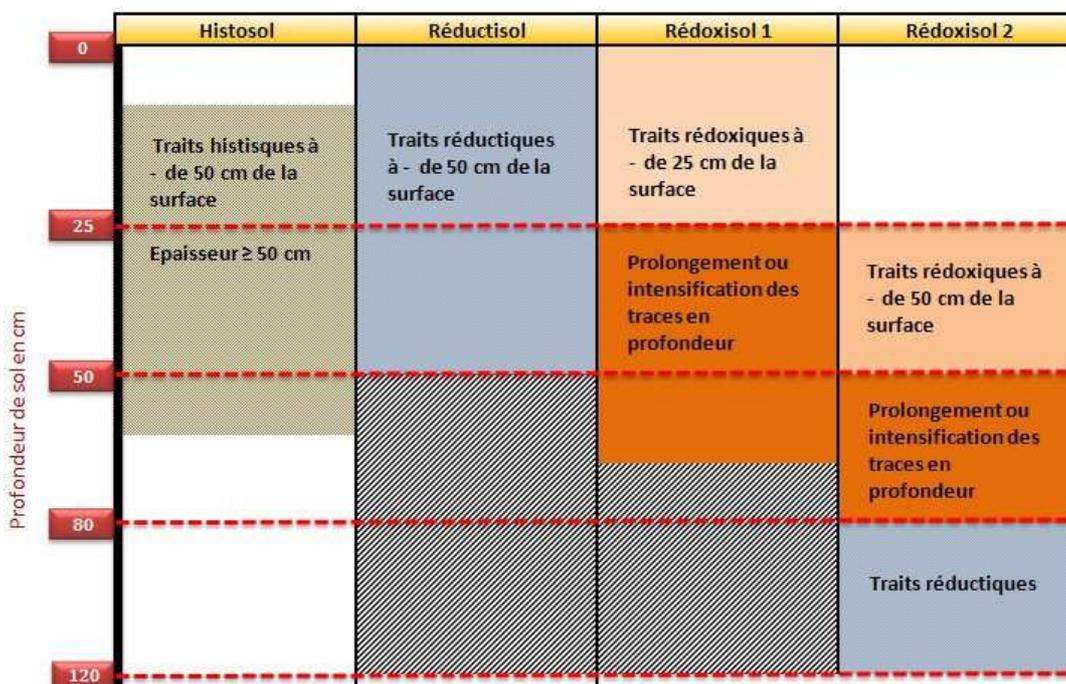
Tableau d'illustration des sols caractéristiques des zones humides (GEPPA, 1981)



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

Tableau d'illustration simplifié des sols caractéristiques des zones humides.



Tous les sols qui présentent :

- des traces rédoxiques entre 25 et 80 cm et un horizon franchement réductique à partir de 80 cm.
- des traces d'hydromorphie en surface (0-25cm), qui se prolongent ou s'intensifient en profondeur (traces rédoxiques ou réductiques en dessous de 25 cm).
- des horizons histiques à moins de 50 cm de la surface et d'au moins 50 cm d'épaisseur.

sont des sols caractéristiques des zones humides.

III. Bilan de l'inventaire

a. Les zones humides inventoriées

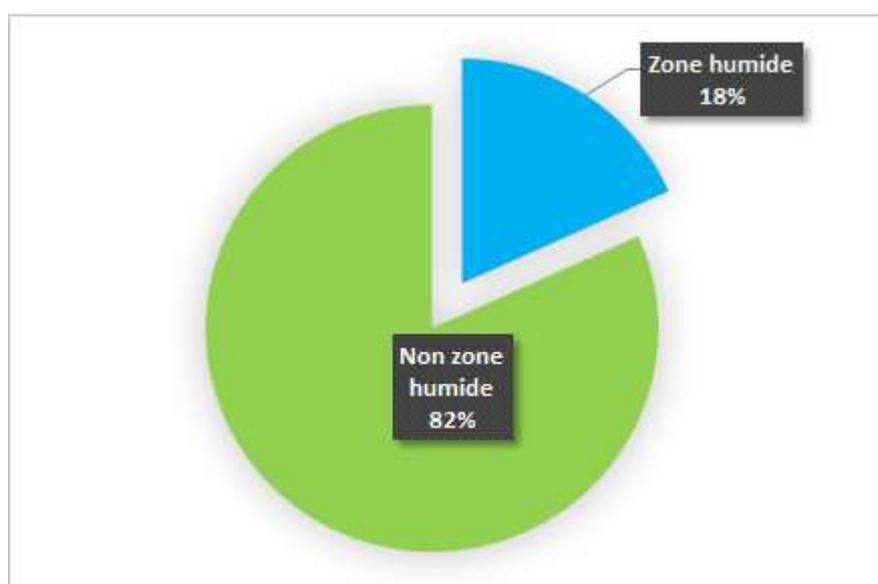
L'inventaire de zones humides tend vers l'exhaustivité mais les milieux naturels sont en constante évolution. Il apporte une information aux différents acteurs d'un territoire mais ne conditionne pas l'exercice de la police de l'eau qui s'applique également en dehors des espaces identifiés dans un inventaire.

L'exhaustivité ne peut être garantie car des sources d'erreurs existent. Pour ne citer que celles-là il y a de nombreux terrains entièrement clos difficiles à voir en pratique, beaucoup de zones difficiles à parcourir (ronces, bois...), ou encore des secteurs plats au sol relativement imperméable, où la définition de zone humide dépend du niveau de compactage du sol en surface.

Sur les **3066 ha** que représente la commune de Plouaret, **560 ha** sont en zones humides (**18 %** du territoire communal).

La commune est parcourue par trois cours d'eau : le Roascoat, le Min Ran et le St Ethurien. Les zones humides sont majoritairement situées le long de ce réseau hydrographique, long de 54 km et généralement peu encaissé.

Proportion de la surface en zone humide sur la commune de Plouaret.



Cartographie de l'inventaire zone humide de Plouaret



Resultat d'inventaire Cartographie des zones humides



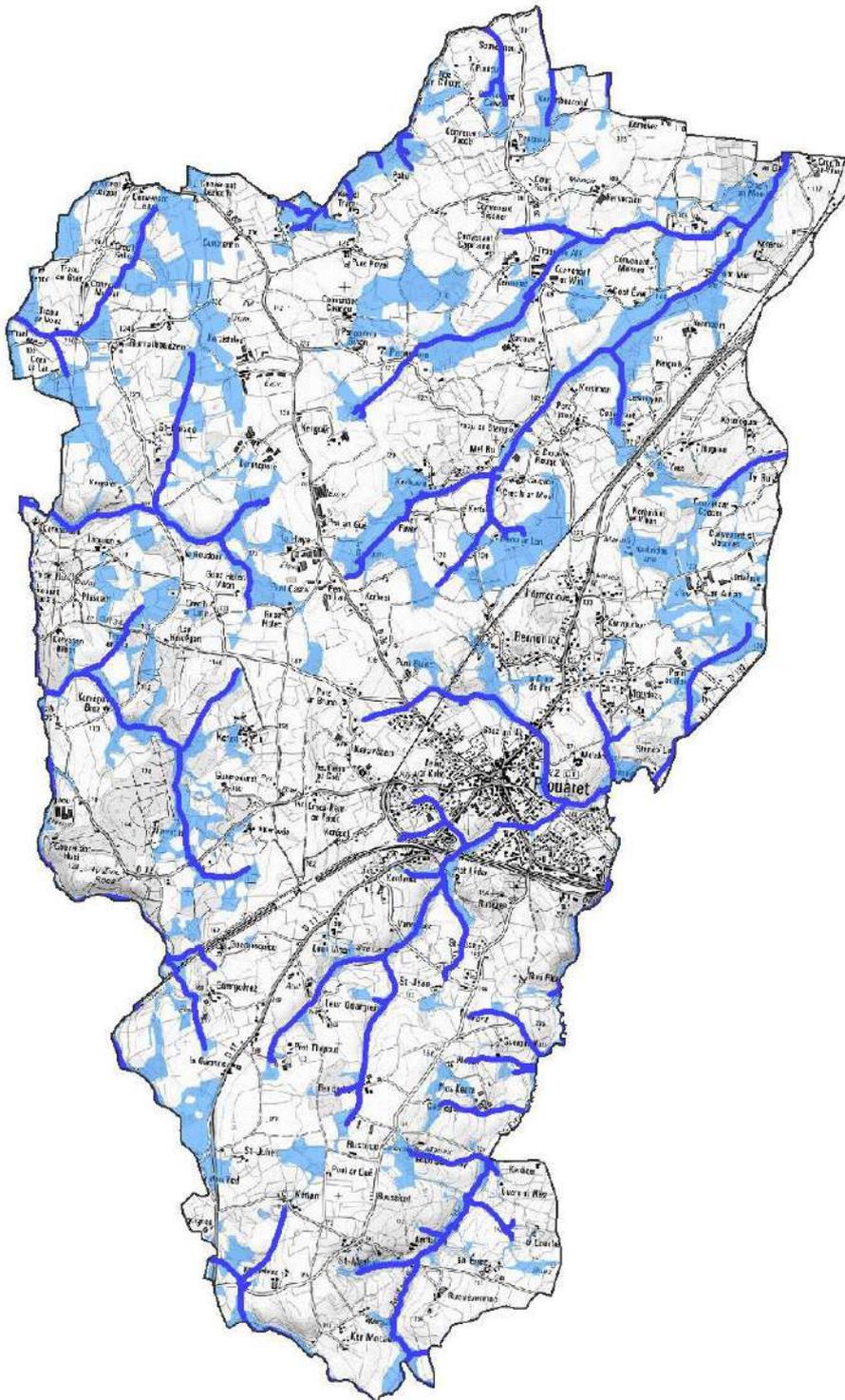
Légende : Limite communale
 Zones humides

Cours d'eau

0 0,5 1 km



Source : Scan25 2012

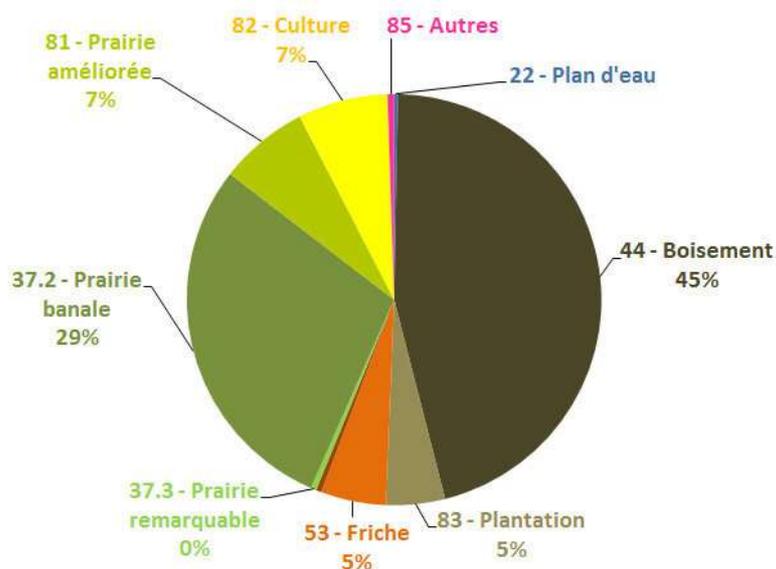


b. Typologie des zones humides

Répartition des habitats humides sur la commune

Code Corine Biotope	Nom de l'habitat	Surface (ha)	Classification simplifiée	Surface (ha)
22	Plan d'eau, étang, mare	1,63	22 - Plans d'eau	1,63
31.1	Lande humide	1,67	31 - Landes et tourbières	2,38
31.85	Lande à Ajonc d'Europe	0,44		
31.86	Landes à Fougère	0,27		
37.2	Prairie humide eutrophe (prairie améliorée susceptible d'être retournée mais toujours en herbe)	134,28	37.2 - Prairies humides banales	162,00
37.217	Prairies humide à Jonc diffus et communautés apparentées.	27,72	37.3 - Prairies humides remarquables	2,40
37.22	Prairies humides dominées par, ou riches en, Jonc acutiflore	2,38		
41	Forêts caducifoliées (chênaies, hêtraies)	0,22	44 - Boisements	256,52
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	256,3		
31.831	Roncier	1,08	53 - Friches	28,58
37.1	Mégaphorbiaie herbacée	26,8		
37.7	Mégaphorbiaie eutrophe	0,28		
53.2	Magnocaricaie	0,42		
81.2	Prairie artificielle (prairie temporaire rentrant dans une rotation culturale)	39,26	81 - Prairies humides améliorées	39,26
82	Terre humide cultivée	39,33	82 - Cultures	39,33
83.15	Plantations	25,69	83 - Plantations	25,69
85	Terres artificialisées	2,86	85 - Autres	2,86

Répartition des habitats humides sur la commune



*¹ Prairies humides « remarquables » : prairies permanentes non fertilisées, présentant une flore des milieux pauvres.

*² Prairies humides « banales » : prairies permanentes ou de longue durée, toujours en herbe, susceptible d'être fertilisées.

Carte des habitats humides la commune de Plouaret



Occupation du sol Cartographie des zones humides



Source : Scan25 2012

Légende :

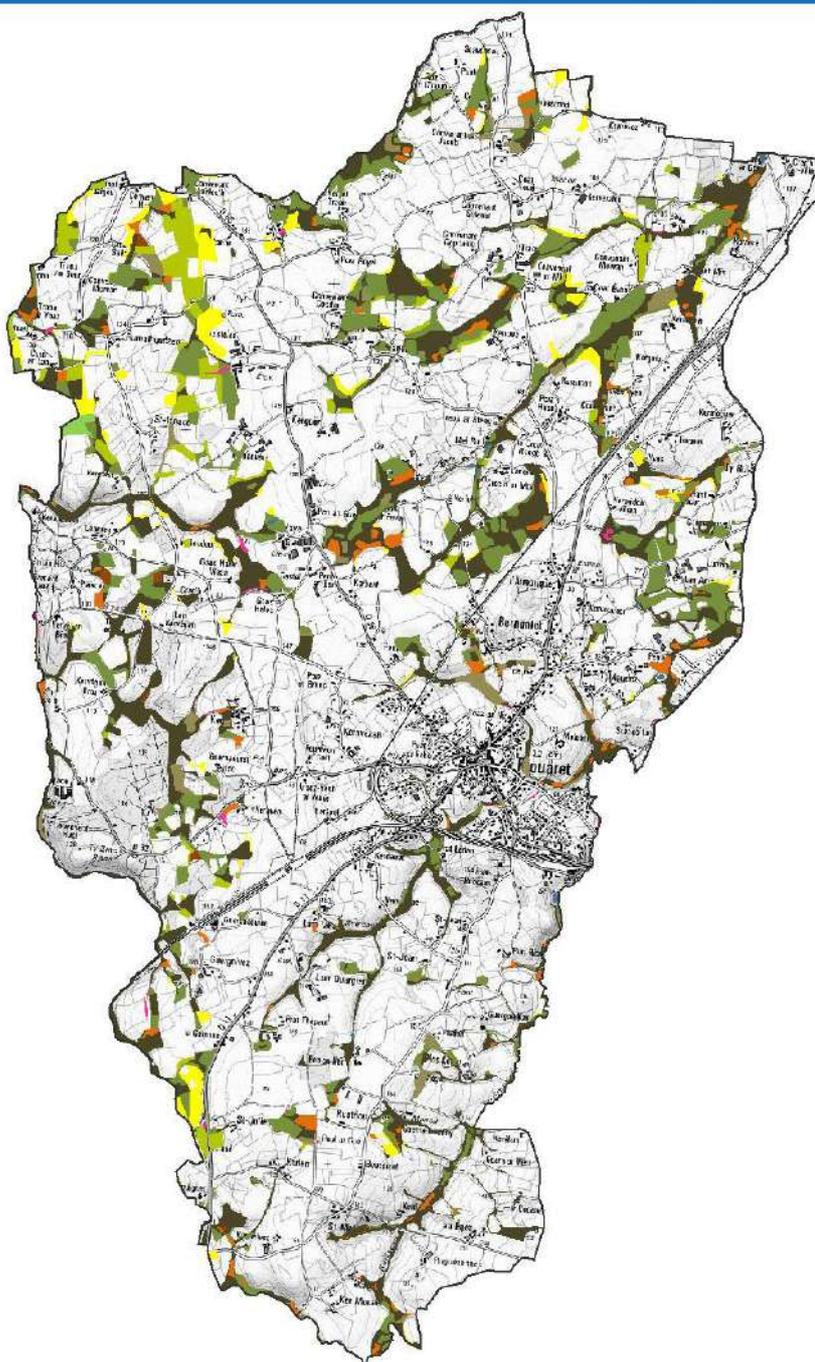
▭ Limite communale

0 0,5 1 km



Typologie

Plans d'eau	Landes et tourbières	Prairies humides remarquables
Boisements	Plantations	Prairies humides banales
Autres	Friches	Prairies humides améliorées
		Cultures



Certains milieux se distinguent et sont plus largement représentés que d'autres :

- *Les boisements*

Les boisements représentent près de la moitié des zones humides inventoriées sur la commune, avec 45 %, soit 257 ha environ. Ils correspondent généralement à des milieux très humides et/ou peu accessibles (fonds de vallée), souvent abandonnés car leur gestion est jugée difficile et peu rentable. La majorité des bois rencontrés sont des bois mixtes naturels où l'essence principale est le saule. (Photo : *Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides*).



- *Les friches (ronciers, roselières, etc.)*

Les friches ne représentent que 5 % des zones humides de la commune, soit 28.6 ha. Une grande part d'entre elles sont des mégaphorbiaies (prairies humides de hautes herbes dominées par la reine des prés et l'angélique des bois). Les mégaphorbiaies à Reine des prés sont des stades transitoires et se forment par abandon des pratiques agropastorales ou suite à la destruction de forêts riveraines. La dynamique naturelle de l'habitat est la fermeture par les fruticées et les ligneux comme les saules puis l'évolution vers des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, chênaie pédonculées-ormaises,...)

- *Les zones humides agricoles*

Plouaret est une commune agricole. Quarante-six sièges d'exploitations et une soixantaine d'exploitants sont en activités et la Surface Agricole Utile (SAU) représente environ de 2012 hectares sur les 3066 ha de la surface communale (65%).

Sur la SAU de 2137 hectares :

- 255 hectares de la SAU sont en zones humides (13% de la SAU).
- Les cultures en zones humides représentent 36 hectares (2% de la SAU).
- Les prairies sont plus largement représentées puisqu'elles représentent 67 % des zones humides inventoriées sur la SAU, soit environ 171 ha (7% de la SAU).
- Les boisements, bien présents avec 35 ha, soit 12 % des zones humides inventoriées sur la SAU (2% de la SAU).

On distinguera 2 types de prairie :

↳ Les prairies humides « remarquables » : la nature acide et pauvre de leur sol en font des milieux propices au développement d'espèces floristiques remarquables. Elles sont notamment caractérisées par la présence de molinie bleue et/ou de jonc acutiflore. Leur gestion par fauche est indispensable pour éviter l'enfrichement et par conséquent une banalisation du milieu.

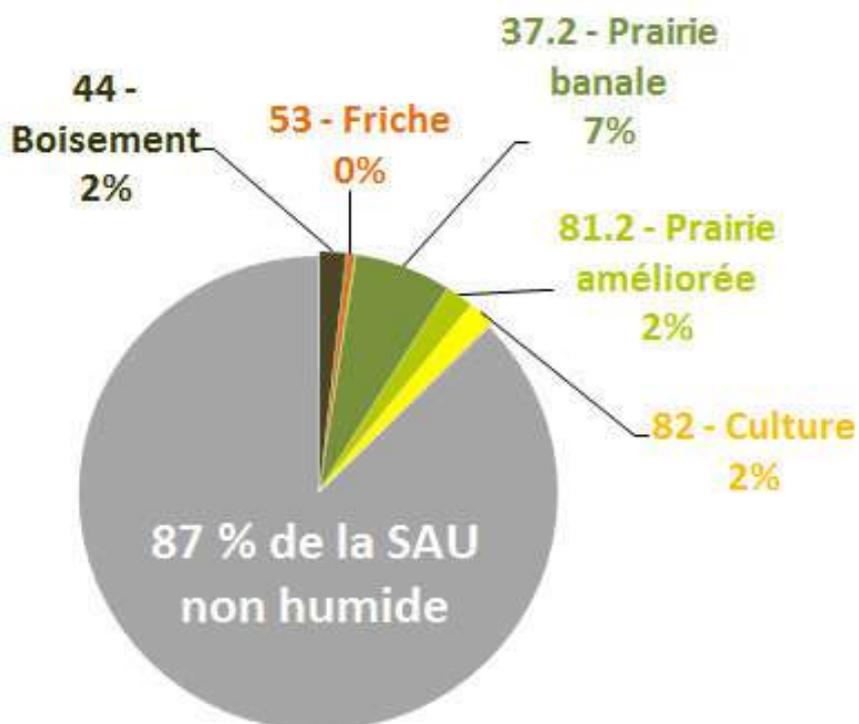


↳ Les prairies humides « banales » : Le maintien de leur gestion s'explique en grande partie par un pâturage régulier voir intensif. Engorgées pendant au moins la moitié de l'année, elles sont peu portantes et donc difficilement cultivables. Elles se composent de couvert quasi-naturel géré par fauche ou pâture. Elles peuvent être parsemées de jonc diffus (Photo : *Prairie à jonc diffus*)

Répartition des habitats humides sur la SAU (Surface Agricole Utile) de Plouaret

Code Corine Biotope	Nom de l'habitat	Surface (ha)	Classification simplifiée	Surface (ha)
22	Plan d'eau, étang, mare	0,21	22 - Plans d'eau	0,2
31.1	Lande humide	0,04	31 - Landes et tourbières	0,1
31.85	Lande à Ajonc d'Europe	0,02		
37.2	Prairie humide eutrophe (prairie améliorée susceptible d'être retournée mais toujours en herbe)	108,03	37.2 - Prairies humides banales	131,0
37.217	Prairies humide à Jonc diffus et communautés apparentées.	22,94		
37.22	Prairies humides dominées par, ou riches en, Jonc acutiflore	2,33	37.3 - Prairies humides remarquables	2,3
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	30,59	44 - Boisements	30,6
31.831	Roncier	0,03	53 - Friches	5,9
37.1	Mégaphorbiaie herbacée	5,62		
37.7	Mégaphorbiaie eutrophe	0,2		
81.2	Prairie artificielle (prairie temporaire rentrant dans une rotation culturale)	38,41	81 - Prairies humides améliorées	38,4
82	Terre humide cultivée	36,64	82 - Cultures	36,6
83	Plantations	0,72	83 - Plantations	0,7
85	Terres artificialisées	0,52	85 - Autres	0,5

Répartition des habitats humides sur la SAU de la commune



Carte des habitats humides sur la SAU de la commune de Plouaret



Occupation du sol en zone agricole

Cartographie des zones humides



Légende :

▭ Limite communale

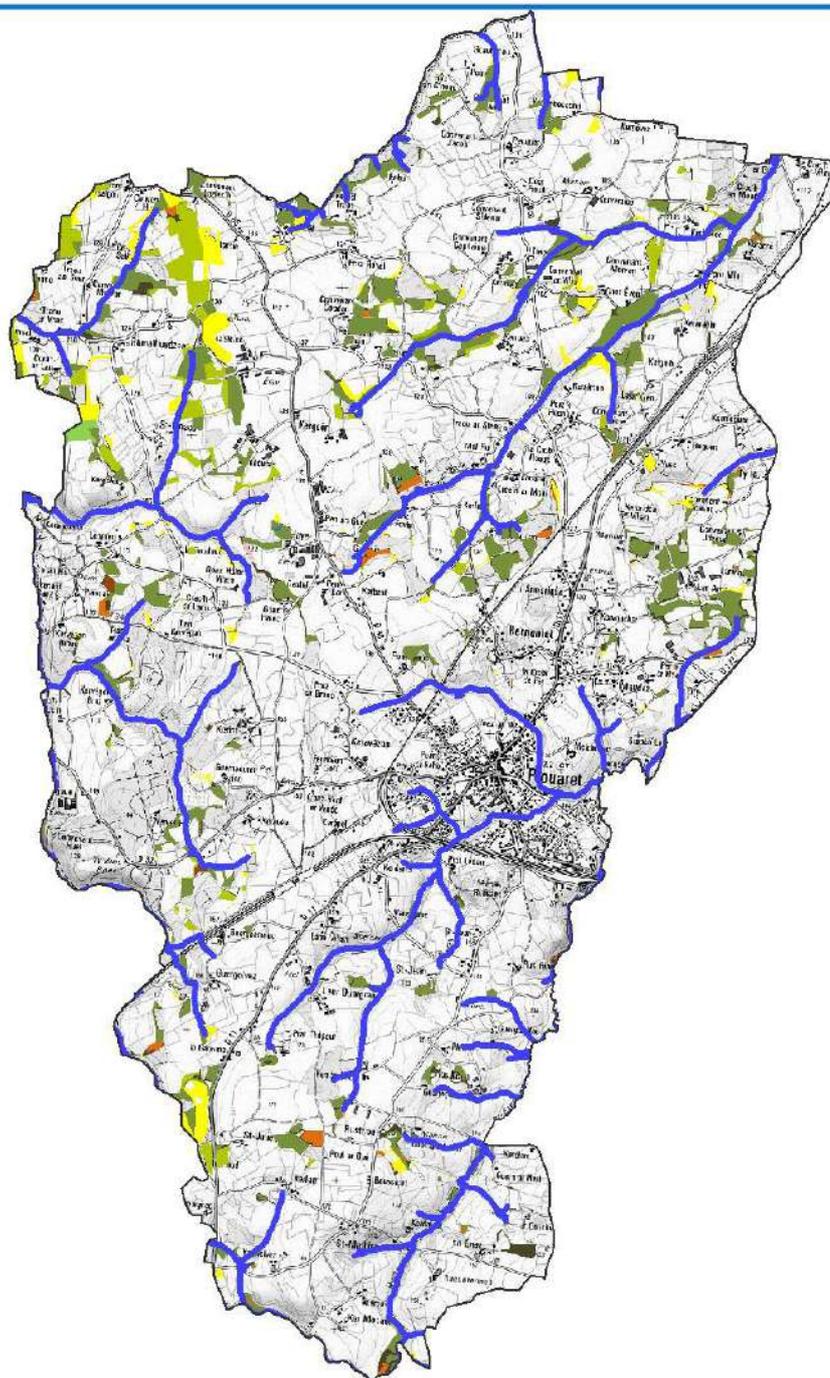
0 0,5 1 km



Typologie

Plans d'eau	Landes et tourbières	Prairies humides remarquables
Boissements	Plantations	Prairies humides banales
Autres	Friches	Prairies humides améliorées
		Cultures

Source : Scan25 2012



IV. Annexes

a. Revue de presse

LE TREGOR - 16 avril 2015

■ PLOUARET

ZONES HUMIDES. La méthode change

« Suite aux difficultés, notamment de communication rencontrées en 2011 et principalement avec le milieu agricole, le Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) a décidé de revoir sa manière de procéder », indique le maire, Annie Bras-Denis, lors du conseil municipal, vendredi dernier.

Conséquence, la commune est invitée à mettre en place une commission des « milieux aquatiques », composée d'élus, d'agriculteurs et de personnes issues du milieu associatif, en lien avec l'environnement et connaissant bien le territoire. Sont pressentis pour former cette commission : au titre des élus, Annie Bras-Denis, Jérémy Blanzin, Marcel Lafontaine et Jean-Yvon Prat ; au titre du

collège associatif, Marie-Thérèse Mahé et Lucien Le Vot ; et pour les agriculteurs, Marc Le Caër et Jean-Michel Le Guillou.

Urbanisme. Jérémy Blanzin a exposé au conseil que les services de l'État s'étant désengagés de la mission qu'ils effectuaient auparavant en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme, Lannion-Trégor Communauté se proposait d'y suppléer. « LTC propose aux communes, par voie de convention, de mutualiser ces services au niveau de son territoire. » Le conseil en a accepté le principe. Restera à définir quelles compétences seront transférées, « la commune assurant déjà l'instruction de certains dossiers ».

Randonnée. Le conseil a adopté, à l'unanimité, le plan

départemental des itinéraires de promenade et de randonnées. « Le conseil général, en proposant cette opération, souhaite protéger juridiquement, gérer et valoriser l'ensemble du réseau », a expliqué Annie Bras Denis.

École. L'école Jean-Denis souhaite s'équiper de matériel de sonorisation « pour les besoins pédagogiques et pour les activités périscolaires », a expliqué Gaby Cadiou. Une opportunité s'est présentée. « On pourrait acquérir l'ensemble complet d'un tel matériel, très performant et à l'état neuf pour une somme de 450 €. » Le conseil a donné son accord.

Bulletin municipal. Une consultation va être lancée pour la

réalisation d'un bulletin municipal nouvelle formule et réalisé par un professionnel. Le bulletin bimensuel passerait à trimestriel. Les thématiques ont déjà été définies par la commission : bulletin de janvier, « bilan de l'année écoulée » ; bulletins d'avril et octobre, « arrêt sur les événements passés et à venir » ; bulletin de juillet, « consacré aux événements estivaux et découverte du patrimoine ». À cette occasion, le groupe d'opposition sollicite l'attribution d'une tribune dans le bulletin. La demande sera examinée en commission.

Aménagement du bourg. Annie Bras-Denis informe les élus que « le dossier avance bien. Des projets ont été présentés et une série de réunions est prévue prochainement ».

Plouaret

le Telegramme 7mars 2017

Les affaires foncières traitées au conseil municipal

Malgré plusieurs relances, la commune n'a pas reçu de réponse à sa demande d'achat de terrains de la succession Ropars, gérée par la fondation Abbé Pierre.

La collectivité va donc lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour acquérir plusieurs parcelles en vue d'urbanisation ou de constitution d'une réserve foncière. Il s'agit en partie de terrains situés entre la voie de chemin de fer et l'arrière des résidences Per Jakes Hé-

lias et des Aubépines.

Ce sera plus simple pour la partie ouest de la Place du 19 Mars que la commune va pouvoir acquérir auprès d'Anne Jézéquel (pour l'euro symbolique, frais en sus) en vue de l'aménager.

L'inventaire des zones humides nécessaire à la révision du plan local d'urbanisme étant terminé, le conseil municipal l'a définitivement approuvé.

b. Liste alphabétique des principales espèces indicatrices

Typologie	Code Corine Biotope	Milieu	Description	Espèces indicatrices
Surface en eau libre	89.2	Lagunage		
	22	Plan d'eau, étang, mare	Milieu d'eau douce plus ou moins stagnante, naturel ou artificiel	
Prairies humides banales	37.2	Prairies humides eutrophes	Prairies développées sur des sols modérément à très riches en nutriments, alluviaux ou fertilisés, mouillées ou humides, souvent inondées au moins en hiver, et légèrement fauchées ou pâturées	<i>Alopecurus geniculatus</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Poa trivialis</i> , <i>Silene flos-cuculi</i> , <i>Carum verticillatum</i> , <i>Rumex acetosella</i> , <i>Juncus effusus</i> (en faible densité)
	37.217	Prairies humides à Jonc diffus et communautés apparentées.	Prairies à Jonc diffus et communautés apparentées, développées sur des sols modérément à très riches en nutriments, mouillés ou humides, souvent inondées au moins en hiver, et légèrement fauchées ou pâturées	<i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Silene flos-cuculi</i> , <i>Poa trivialis</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Cardamine pratensis</i> , <i>Ranunculus flammula</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Juncus effusus</i> , <i>Juncus conglomeratus</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Glyceria aquatica</i> , <i>Mentha aquatica</i> , <i>Myosotis scorpioides</i> , <i>Ranunculus acris</i> , <i>Ranunculus repens</i>
Prairies humides remarquables	37.22	Prairies humides dominées par, ou riches en, Jonc acutiflore	Prairies à Jonc acutiflore floristiquement phytosociologiquement très variables, apparentées aussi bien aux communautés oligotrophes à Molinie bleue qu'aux communautés des prairies humides plus eutrophes, relativement légèrement fauchées ou pâturées	<i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Silene flos-cuculi</i> , <i>Poa trivialis</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Cardamine pratensis</i> , <i>Ranunculus flammula</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Juncus effusus</i> , <i>Juncus conglomeratus</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Glyceria aquatica</i> , <i>Molinia caerulea</i> , <i>Molinia cacerulae</i> , <i>Mentha aquatica</i> , <i>Myosotis scorpioides</i> , <i>Ranunculus acris</i> , <i>Ranunculus repens</i>
	37.3	Prairies humides oligotrophes	Prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisées et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau, représentées par la Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Carex rostrata</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carex panicea</i> , <i>Wahlenbergia hederacea</i> , <i>Sphagnum spp.</i>
Friches	37.7	Mégaphorbiaies eutrophes	Végétation herbacée à feuilles larges, abandonnée sur des sols modérément à très riches en nutriments : formations de hautes herbes (a) ou en association avec de jeunes ligneux (b)	<i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Lysimachia vulgaris</i> , <i>Oenanthe crocata</i> , <i>Lythrum salicaria</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Stachys palustris</i> , <i>Phragmites australis</i> , <i>Urtica dioica</i> , <i>Calystegia sepium</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Lycopus europaeus</i> , <i>Caltha palustris</i>
	53.1	Roselières	Formations quasi monospécifiques de grandes héliophytes graminiformes dominées par une espèce de graminée ou typhacée	<i>Phragmites australis</i> , <i>Typha latifolia</i> , <i>Typha angustifolia</i> , <i>Phalaris arundinacea</i>
	53.2	Magnocaricaies	Formations à grandes cypéracées des genres <i>Carex</i> ou <i>Cyperus</i> (en touradon) occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des broussiers oligotrophes et des bas-marais alcalins, sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année.	<i>Carex paniculata</i> , <i>Carex spp.</i>

* habitats non mentionnés dans l'Arrêté, devant présenter un cortège de plantes hygrophiles indicatrices

Typologie	Code Corine Biotope	Milieu	Description	Espèces indicatrices
Landes et tourbières	51.1	Tourbières hautes	Communautés très oligotrophes composées principalement de sphaigne et dont l'eau et les nutriments sont d'origine pluviales uniquement	<i>Sphagnum spp.</i> , <i>Narthecium ossifragum</i> , <i>Erica tetralix</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Molinia caerulea</i>
	51.2	Tourbières à Molinie bleue	Tourbières asséchées, fauchées ou brûlées, envahies par la molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
	31.1	Landes humides	Landes humides méridionales tourbeuses à semi-tourbeuses dominées par les ligneux bas (éricacées)	<i>Erica tetralix</i> , <i>Erica ciliaris</i> , <i>Molinia caerulea</i> (en touradon), <i>Sphagnum spp.</i> , <i>Ulex gallii</i> , <i>Ulex minor</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Drosera spp.</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Hypericum elodes</i>
	31.13	Landes humides	Landes humides tourbeuses à semi-	<i>Potentilla erecta</i> , <i>Hypericum elodes</i>
	31.831*	Roncier	Fourrés envahis par la ronce	<i>Rubus spp.</i>
	31.85	Lande à Ajonc	Fourrés caducifoliés, arbustifs denses et	<i>Ulex europaeus</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Ulex gallii</i> , <i>Osmunda regalis</i>
31.86	Lande à Fougère	Fourrés dominés par la Fougère aigle		
Boisements	44.A1	Bois de bouleaux humide	bois de bouleau humide à Molinie bleue et bois (code exacte : 41.B11) de bouleaux à Sphaignes	<i>Betula pubescens</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Salix spp.</i> , <i>Sphagnum spp.</i> , <i>Carex spp.</i> , <i>Molinia caerulea</i>
	44	Formations riveraines, forêts et fourrés très humides	Formations arbustives ou arborescentes à <i>Salix spp.</i> , le long des cours d'eau et soumises à des inondations périodiques (sols humides et/ou marécageux)	<i>Alnus glutinosa</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Betula pubescens</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Populus tremula</i> , <i>Populus nigra</i> , <i>Salix spp.</i>
	41	Forêts caducifoliées	Chênaies, hêtraies...	<i>Quercus robur</i> , <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Castanea sativa</i> Mill. ...
Plantations	83.31*	Plantation de conifères	Plantation monospécifique de Conifères de culture avec une strate herbacée quasi-inexistante	<i>Picea spp.</i> , ...
	83.321	Plantations de peupliers	Plantations monospécifiques de Peupliers de culture avec une strate herbacée souvent très pauvre mais pouvant être développée (mégaphorbiaie), inondées périodiquement	<i>Populus spp.</i> , ...
	83.325*	Autres plantations de feuillus	Plantations de feuillus sur sol humide	<i>Quercus spp.</i> , <i>Fraxinus spp.</i> , <i>Salix spp.</i> , ...

*habitats non mentionnés dans l'Arrêté, devant présenter un cortège de plantes hygrophiles indicatrices

c. Cahier de Doléances



MAIRIE DE
P L O U A R E T



TI-KÉR
P L O U A R E D
Côtes-d'Armor 22420
Aodoù-an-Arvor

Mairie de Plouaret
1 Place de l'Église,
22420 Plouaret
Tél. 02 96 46 62 02
Fax : 02 96 38 89 67
Mail : mairie.plouaret@wanadoo.fr

Cartographie des zones humides

Commune de Plouaret

Phase de consultation publique

Cahier de Doléances

LEGENDE

 Parcelles cadastrales	 Cours d'eau répertoriés	 Zones humides inventoriées
---	---	---

Sources : Ortophotoplan 2012, Cadastre 2015

Inventaire réalisé conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application du L214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement



Bassins Versants
de la
Lieue de Grève



Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannion-Tréger Komunazh

Lannion Trégor Communauté
Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève
Sage Baie de Lannion
1 rue Monge - CS 10761
22307 LANNION Cedex
Tel : 02 96 05 09 00
Fax : 02 96 05 09 01



SAGE
Baie de Lannion

ECHELLE : 1/8000

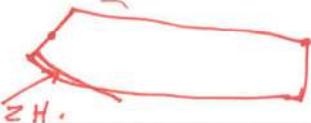
FORMAT : 820 x 118

DERNIERE MODIFICATION : Juin 2016

RELEVES TERRAIN :
2008 - 2016

CONSULTATION PUBLIQUE :
du 26/07/2016 au 26/08/2016

VALIDATION EN CONSEIL MUNICIPAL :
à définir

NOM PRENOM	TELEPHONE	N° PARCELLE CADASTRALE (section, planche)	REMARQUES
① GAEC DE LA HAYE LE BOURDONNEC PHILIPPE	06/71/31/31/48	E 615	
② FERCOQ Louis et Libe.	06.17.55.89.52	E 452 - 453 454 et 455	- Nous contestons ces zones humides et demandons que quelqu'un passe nous voir.
③ M ^r et M ^{me} LAINE Christian	02 96 88 89 10	A 449 1817 pas Humide	- Nous contestons ces zones humides et demandons que quelqu'un passe nous voir
④ Le Guillou ⑤ Jean-Michel	06 87 56 64 19	OC 1665 1666 ST Jean Kermetveg 2010	- Parcelles exploitées déjà vues, elles sont en bleu malgré tout! A Revoir.
GAEC PRAT KERGUER et PRAT Jean-Yves 06 72 21 74 04			Beaucoup d'incohérences généralment d'écartables sur le terrain.
			Nous demandons à revoir les points litigieux ci-dessus vus
GAEC Le Gac Jean Jacques	06 79 97 67 46		 Dossier Zone Humide Remis à la mairie beaucoup d'incompréhension sur le classement demande de revoir.

NOM PRENOM	TELEPHONE	N° PARCELLE CADASTRALE (section, planche)	REMARQUES
⑥ Nicolas Anne-Doua	07.76.1892	A 267 1 799 A 370	voir plan
⑦ Norvan Bernard		E 198	pas humide
⑧ Caden S.C			A revoir
Le Corre Nathalie et Jean-Pierre		A 1600	<u>Pas humide</u>

d. Traitement des Doléances

NOM PRENOM	Date du contact	Parcelles concernées	Contenu des échanges
LE CORRE Nathalie et Jean-René	23/11/2016	A 1600	Retour au terrain, sur une parcelle boisée défrichée. Pas de trace d'hydromorphie. Correction de l'inventaire
LAINE Christian	25/11/2016	A 449 A 1817	Retour au terrain, végétation hygrophile n'entraînant pas de modification.
LE GUILLOU Jean-Michel	30/11/2016	C 1665 C1666 C 2010	Retour sur le terrain. 1 parcelle boisée défriché non humide entraînant une correction 1 parcelle avec trace d'hydromorphie n'entraînant pas de correction
NICOL Anne Marie	30/11/2016	A 267 A 299 A 320	Retour sur le terrain sur 4 parcelles ; des corrections ont été apportées
MORVAN Bernard	30/11/2016	E 198	Retour sur le terrain, modification de la limite
PRAT Jean-Yvon	07/11/2016		Retour sur le terrain, modification des limites de certaines zones humides
FERCOQ Louis	06/12/2016	E 452 E 453 E 454 E 455	Retour terrain, modification des limites de certaines zones humides
GAEC DE LA HAYE LE BOURDONNEC Philippe	11/01/2017	E 615	Appel téléphonique : Prise en compte du retour terrain effectué le 01/07/2015

GAEC LE GAC Jean-Jacques	14/12/2016		Retour sur le terrain, modification d'une limite de zones humides
CODEN Jean Claude	06/12/2016		Retour sur le Terrain ; modification des limites de 2 zones humides